



Weatherford CODE DE CONDUITE À L'ADRESSE DU FOURNISSEUR

Weatherford s'est forgé la réputation d'une entreprise exigeant que chacune de ses transactions commerciales se fasse dans le respect des pratiques d'éthique professionnelle ainsi que selon des niveaux élevés d'intégrité.

La force de la réputation de Weatherford n'est pas seulement fondée sur notre propre conduite mais également sur le comportement de nos partenaires professionnels. C'est pourquoi nous travaillerons uniquement avec les fournisseurs qui partagent nos valeurs et nos engagements envers des pratiques professionnelles éthiques. L'équipe de Weatherford au complet s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et entend respecter le Code de Conduite de l'entreprise, ainsi que les réglementations et les politiques ayant une incidence sur nos activités. Ainsi, notre objectif consiste à garantir que notre relation avec les fournisseurs reflète et soutient les mêmes normes éthiques.

Gardant cet objectif à l'esprit, Weatherford a développé un Code de Conduite à l'adresse du fournisseur. L'objectif de ce document vise à réitérer l'engagement de Weatherford à respecter l'intégrité ainsi que les normes éthiques, et à clairement enseigner à tous les fournisseurs la manière dont cela fait partie de la relation professionnelle qu'ils entretiennent avec Weatherford.

Les relations professionnelles de Weatherford avec ses fournisseurs sont importantes et l'entreprise attend d'eux qu'ils partagent notre engagement en suivant au moins les normes suivantes :

Code Professionnel :

Transactions honnêtes – Une transaction honnête avec les clients ainsi que les fournisseurs est essentielle à une relation professionnelle solide. Weatherford ambitionne de considérer tout fournisseur potentiel de manière équitable. Les décisions sont fondées sur des critères objectifs tels que le prix, la qualité et la capacité de service ainsi que la fiabilité et l'intégrité du fournisseur. Payer ou recevoir des pots-de-vin, faire l'objet de corruption ou tout autre paiement similaire, quelle qu'en soit la nature, est interdit.

Anticorruption – L'engagement de Weatherford à agir dans le respect de la loi et de l'éthique à l'égard du Gouvernement et des clients s'applique à travers le monde. La politique et de l'entreprise ainsi que les lois telles que le U.S. Foreign Corrupt Practices Act (la loi américaine relative aux manœuvres frauduleuses à l'étranger), le UK Bribery Act (la loi pour la lutte contre la corruption au Royaume-Uni) et d'autres lois anticorruption similaires à travers le monde interdisent à nos employés ou à leurs agents de donner ou d'offrir de l'argent ou quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, à quiconque en vue d'inciter cette personne à influencer un acte ou une décision gouvernementale, ou d'aider l'entreprise à obtenir ou conserver un contrat ou de sécuriser un avantage non approprié. Cette interdiction s'applique à tous les clients, qu'ils dépendent du gouvernement ou non, ainsi qu'à tous les fonctionnaires gouvernementaux, indépendamment de leur grade et de leurs attributions.

Dans le cadre de leurs relations professionnelles avec Weatherford, les fournisseurs de Weatherford ou d'un tiers ne peuvent contrevenir à ce principe par leurs actes. Aussi, les

fournisseurs de Weatherford doivent à leur tour faire appel à des fournisseurs qui ne violent aucunement les normes éthiques à travers des faits de corruption, des pots-de-vin ou tout autre paiement similaire inapproprié ou illégal. En outre, ils doivent se tenir informés au sujet de et respecter toutes les lois et réglementations applicables des pays où ils exercent leurs activités.

Malgré le fait que le U.S. Foreign Corrupt Practices Act autorise parfois des versements aux fonctionnaires du gouvernement appelés « paiements de facilitation », ou des paiements de montants limités destinés à bénéficier de services ministériels ou gouvernementaux permis pour le payeur, Weatherford interdit de telles pratiques. De plus, aucune personne agissant au nom de Weatherford ne peut procéder à ce genre de paiement.

Cadeaux – Les fournisseurs doivent savoir que Weatherford n'autorise aucun employé à offrir, recevoir ou solliciter des cadeaux, des paiements ou tout autre avantage ayant une incidence sur une décision professionnelle ou suscitant l'impression d'en influencer une. Il leur est dès lors déconseillé d'offrir un cadeau quel qu'il soit et d'offrir un cadeau ou tout autre avantage dont la valeur est supérieure à sa valeur nominale (100 USD) à un employé de Weatherford, une fois par an. La politique de Weatherford interdit tout paiement en espèces ou tout cadeau de nature équivalente (p. e. un chèque cadeau ou un bon).

Divertissement – Les fournisseurs doivent savoir que Weatherford interdit à ses employés de profiter du moindre divertissement le contraignant à prendre une décision professionnelle particulière. Il convient également d'éviter de donner l'impression d'une telle contrainte. Les fournisseurs sont autorisés à proposer un divertissement à un employé de Weatherford uniquement lorsque :

- ce divertissement est relatif à une discussion concernant les activités de Weatherford
- ce divertissement a lieu dans un cadre approprié à une discussion concernant les activités de l'entreprise
- ce divertissement est d'un montant raisonnable
- ce divertissement n'a pas été sollicité par un employé de Weatherford

Conformité dans le cadre d'un échange commercial

Les fournisseurs ne peuvent proposer aucune marchandise ni aucun service à Weatherford provenant d'une entité dont le siège social se trouve à, ou est la propriété de ou assurément contrôlée par un ressortissant de Cuba, d'Iran, de Corée du Nord, du Soudan, de Syrie Ou la région de Crimée d'Ukraine, ou toute autre personne ou entité figurant sur une liste de parties restreinte ou une liste noire applicable. Il leur est également interdit de proposer à Weatherford des marchandises provenant de, ayant transité par ou envoyées par, ou ayant même fait l'objet d'une escale dans, indépendamment de leur lieu de déchargement, tout pays frappé de sanctions commerciales, notamment Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan, la Syrie, Ou la région de Crimée d'Ukraine.

Les minerais non liés aux conflits

Le Groupe d'Experts des Nations Unies sur la République Démocratique du Congo (RDC) a établi que le commerce de certains minerais extraits des mines de la RDC, de l'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, du Congo, du Rwanda, du Sud-Soudan, de la Tanzanie, de l'Ouganda et de la Zambie (la « Zone de Conflit ») a contribué à financer la guerre ainsi qu'à violer les droits humains à l'est de la RDC. « Les minerais non liés aux conflits » sont actuellement le tantale, l'étain, le tungstène, l'or et leurs dérivés qui ne financent pas directement ou indirectement les groupes armés par leur exploitation minière ou leur commerce dans la Zone de Conflit. Weatherford s'engage à fournir des matériaux, des composants ainsi que des produits issus de fournisseurs partageant nos valeurs et notre engagement à travailler pour une chaîne d'approvisionnement de minerais non liés aux conflits. Weatherford attend le même engagement de la part de ses fournisseurs. En vue d'encourager la participation à cet objectif, Weatherford prie ses fournisseurs (i) de procéder avec une diligence due raisonnable avec leur chaîne d'approvisionnement afin d'identifier et de documenter la source de l'origine des minerais contenus dans les matériaux, les composants et les produits fournis à Weatherford, (ii) de répondre aux demandes de Weatherford afin d'aider Weatherford à répondre aux exigences liées à la section 1502 du US Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, (iii) d'adopter les politiques et les systèmes visant à produire des minerais non liés aux conflits, et (iv) de prier vos fournisseurs d'adhérer aux mêmes pratiques et politiques socialement responsables.

Environnement

Les fournisseurs et sous-traitants de Weatherford doivent respecter les règles, les réglementations et les normes en matière d'environnement, applicables à leurs activités et observer des pratiques respectueuses de l'environnement sur chacun des sites où ils exercent leurs activités.

Discrimination et harcèlement

Les fournisseurs et sous-traitants de Weatherford ne soumettront aucun individu à aucune discrimination en termes d'emploi, notamment le recrutement, le salaire, les avantages, les promotions, la discipline, le terme d'un contrat ou la retraite, fondés sur le genre, l'ethnie, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'opinion politique ou l'origine sociale ou ethnique.

Les fournisseurs et sous-traitants de Weatherford ont l'obligation de traiter leurs employés avec respect et dignité. Aucun employé ne peut faire l'objet de harcèlement ou d'une violence physique, sexuelle ou psychologique.

Weatherford interdit toute forme de harcèlement illégal, qu'il soit physique ou verbal. En général, « le harcèlement » se définit par toute forme de comportement inopportun envers une autre personne, motivée par un principe protégé par la loi applicable et dont l'objectif ou

l'effet vise à créer un environnement professionnel intimidant, hostile ou offensif, tel qu'une conduite sexuellement non désirée, des menaces ou des commentaires offensants.

Weatherford interdit toutes représailles à l'encontre d'une personne signalant en toute bonne foi, une violation potentielle ou réelle du Code de Conduite à l'adresse du Fournisseur de Weatherford.

Sécurité

Les fournisseurs et sous-traitants de Weatherford garantiront des procédures de sécurité au sein des installations en vue de prévenir l'introduction de chargement non autorisé dans des cargaisons sortantes (p.ex., drogues, explosifs, substances biologiques dangereuses et/ou tout objet de contrebande).

Pratiques professionnelles

Travail forcé – Weatherford n'achètera aucun produit ou composant issu de fournisseurs pratiquant le travail forcé, le travail pénitentiaire, le travail en servitude ou l'exploitation, et ne le tolérera pas de ses fournisseurs.

Travail des enfants – Weatherford n'achètera aucun produit ou composant issu du travail réalisé par des individus de moins de 15 ans ou dont l'âge est inférieur à l'âge minimum de fin d'éducation obligatoire dans le pays de fabrication où l'âge en question est supérieur à 15 ans. Les fournisseurs de Weatherford ne peuvent employer ces enfants.

Droits universels de l'homme

Weatherford s'engage à respecter les droits humains à travers le monde. À cette fin, Weatherford s'emploie à travailler avec des fournisseurs qui encouragent le respect des normes suivantes conformément à la loi applicable :

- respecter l'égalité des chances pour les employés à tous niveaux, indépendamment de leur couleur, leur ethnie, leur genre, leur identité, leur âge, l'appartenance ethnique, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, le statut marital, la religion, le statut de vétéran, le handicap ou toute autre caractéristique protégée par la loi ;
- proposer un salaire permettant aux employés de satisfaire aux besoins fondamentaux et des opportunités d'améliorer leurs compétences et capacités ;
- proposer un emploi dont l'horaire fait l'objet d'un mandat légal et une compensation pour les heures supplémentaires conformément aux lois locales ;
- respecter la liberté légale d'association des employés ; la reconnaissance de tous les droits légaux d'organisation et de négociation collective ; et le travail avec le gouvernement et les communautés au sein desquels nous exerçons des activités visant à y améliorer l'éducation et le bien-être culturel, économique et social.

Santé et Sécurité

Les fournisseurs et sous-traitants de Weatherford garantiront un environnement professionnel sûr et sain en vue de prévenir tout accident et risque de blessure découlant de, lié à ou ayant lieu dans la cadre du travail ou découlant des activités pratiquées au sein des installations de l'employeur. L'employeur doit respecter toutes les lois applicables en matière lieu de travail, de sécurité et d'environnement.

En outre, le représentant d'un fournisseur prestant des services sur site au sein d'une installation appartenant à Weatherford est tenu d'adhérer à toutes les normes de Weatherford en matière de sécurité.

Informations confidentielles/Commerciales

Les fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et protéger les informations appartenant à Weatherford ; le transfert de technologie et de savoir-faire doivent se faire de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle.

Rapportage et Notification

Weatherford prie ses fournisseurs de lui faire part rapidement de tout défaut de conformité au présent Code de Conduite ou de tout agissement illégal ou criminel lié à ses activités.

Ne pas adhérer au Code de Conduite à l'adresse des Fournisseurs de Weatherford peut mettre fin à la relation avec le fournisseur selon de degré de gravité de la violation et certaines circonstances.